



**Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire
et de la Forêt**

Paris, le 30 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aide à la production de légumineuses fourragères : les agriculteurs ont jusqu'au 15 juin pour demander cette aide

L'autonomie fourragère des élevages est un facteur important de robustesse économique et de résilience face aux aléas. C'est pourquoi, une aide nouvelle a été mise en place en 2015 pour soutenir la production de légumineuses fourragères pour les éleveurs.

La France a en effet pleinement utilisé la possibilité qu'elle a obtenue lors de la négociation de la nouvelle PAC en augmentant le niveau des aides couplées, tout particulièrement en faveur de l'élevage.

Cette aide est attribuée aux parcelles implantées en légumineuses fourragères (luzerne, trèfle, pois, lupin, féverole...), pures ou en mélange (à condition que les légumineuses soient majoritaires au semis). La seule autre condition est de détenir au moins 5 UGB herbivores ou monogastriques, ce qui permet de cibler l'aide sur la production des légumineuses destinées à l'alimentation animale.

C'est donc une aide dont les critères sont simples.

L'enveloppe de 95 M€ dédiée à cette aide permet d'attribuer jusqu'à 200 euros par hectare aidé.

En 2015, à peine un peu plus de 150.000 hectares ont fait l'objet d'une demande au titre de cette aide, soit nettement moins que les surfaces initialement envisagées.

En 2016, l'enveloppe est maintenue au niveau de 2015 et les critères d'accès restent inchangés.

L'attention des agriculteurs est attirée sur cette aide. Elle peut être demandée très facilement par l'intermédiaire de telepac, jusqu'au 15 juin 2016.

Retrouvez sur le site internet le détail et les précisions utiles pour demander cette aide : http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/fiche_aide_production_legumineuse.pdf

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr